

Conférence de presse

Berne, le 16 juin 2011

Remarques introductives de Thomas Jordan

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter les principales conclusions tirées de notre dernier Rapport sur la stabilité financière. Dans ce document, nous attirons l'attention sur plusieurs facteurs menaçant la stabilité financière et indiquons les domaines dans lesquels une intervention pourrait se révéler nécessaire.

L'environnement dans lequel les banques suisses opèrent a continué d'évoluer favorablement en 2010. La croissance de l'économie mondiale s'est en effet montrée plus vigoureuse que prévu, bien que les impulsions découlant des mesures budgétaires se soient affaiblies. L'économie suisse a elle aussi connu une évolution robuste et une forte croissance par rapport aux autres pays. Dans ce contexte, la situation des deux grandes banques en matière de bénéfices et de fonds propres s'est encore améliorée, tandis que celle des banques axées sur le marché intérieur est restée bonne.

Néanmoins, l'environnement demeure instable pour les banques, et il pourrait à nouveau nettement se détériorer ces douze prochains mois. L'incertitude à court terme touche essentiellement les deux grandes banques, dont les risques de crédit et de marché restent élevés par rapport au volume des fonds propres auxquels elles peuvent recourir pour absorber des pertes. Les banques axées sur le marché intérieur sont quant à elles plutôt exposées à des risques à moyen terme découlant de la menace d'évolutions indésirables sur les marchés immobilier et hypothécaire.

Compte tenu de ces divers risques, toutes les banques suisses devraient s'efforcer de constituer une large base de fonds propres capables d'absorber des pertes et, ce faisant, privilégier la qualité. Les grandes banques sont en particulier appelées à constituer rapidement un socle approprié de fonds propres capables d'absorber des pertes en tout temps. Elles ont entrepris avec succès de premières démarches en ce sens dès l'année dernière. La BNS s'en réjouit et les encourage à poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre rapidement le niveau de fonds propres adéquat.

Dans la plupart des banques axées sur le marché intérieur, la dotation en fonds propres est bonne en regard de la moyenne à long terme. Certains établissements présentent toutefois un risque de taux d'intérêt élevé et enregistrent une croissance vigoureuse des prêts hypothécaires. Ils doivent s'assurer que leur dotation en fonds propres est suffisante pour supporter à moyen terme les risques encourus.

16 juin 2011

2

La suite de mon exposé sera consacrée d'abord à un examen détaillé de la situation des grandes banques, puis à une analyse approfondie de la situation des banques axées sur le marché intérieur.

Situation des grandes banques

D'une année à l'autre, les grandes banques ont pu enregistrer de nets progrès concernant leur situation en matière de bénéfices et de fonds propres. En 2010, elles ont réalisé dans l'ensemble un bénéfice net de quelque 13 milliards de francs, contre 4 milliards à peine l'année précédente. Cette hausse importante peut être attribuée à UBS, dont la situation s'est sensiblement améliorée également en 2010. De plus, UBS et le Credit Suisse ont été en mesure d'augmenter encore leur ratio de fonds propres réglementaires, déjà très élevé en comparaison internationale; ce ratio indique le rapport entre les fonds propres de base (tier 1) et les actifs pondérés en fonction des risques. Enfin, les deux grandes banques se sont vu accorder une meilleure note quant à leur solidité financière (*financial strength rating*) qui, selon les agences de notation, a connu une évolution clairement positive l'année passée.

Il y a toutefois deux ombres à ce tableau réjouissant:

D'une part, les deux grandes banques demeurent exposées à des risques de crédit et de marché considérables en regard de leurs fonds propres. La qualité des crédits s'est certes améliorée quelque peu à l'étranger, mais elle reste à un niveau historiquement bas, notamment aux Etats-Unis et en Europe. Une croissance économique inférieure aux attentes ou une aggravation de la crise de l'endettement en Europe pourraient entraîner une nouvelle détérioration de la solvabilité de certains Etats. Les deux grandes banques ne sont cependant que modérément exposées aux débiteurs souverains de l'Europe périphérique; si toutefois les problèmes d'endettement devaient s'étendre au secteur bancaire international, toujours vulnérable, ou à d'autres Etats, ils pourraient entraîner des pertes considérables.

D'autre part, la situation des deux grandes banques en matière de fonds propres est, d'un point de vue économique, moins confortable que ne l'indique le très bon niveau des ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle II. Ces ratios sont en effet établis pour une grande part sur la base de composantes qui, lors de la dernière crise, se sont révélées trop peu efficaces pour absorber en tout temps les pertes enregistrées. Parmi ces composantes figurent les avoirs fiscaux latents, réalisables uniquement si la banque dégage des bénéfices, ou encore certains instruments de capital hybrides, qui peuvent absorber des pertes seulement en cas de faillite. Aussi Bâle III prévoit-il que de telles composantes soient progressivement exclues d'ici à 2019. Les délais de transition qui ont été fixés laissent suffisamment de temps aux banques pour se conformer aux nouvelles exigences. Etant donné les risques encourus et l'incertitude caractérisant l'environnement économique, il est important que les grandes banques se hâtent de constituer, dans les délais impartis, un socle adéquat de fonds propres capables d'absorber des pertes en tout temps.

Corrigés des composantes précitées, les volants de sécurité restants demeurent actuellement peu étoffés dans les deux grandes banques eu égard aux risques mentionnés ci-dessus. De plus, l'endettement d'UBS et du Credit Suisse est toujours élevé dans une

16 juin 2011

3

perspective internationale, même si certains aspects ont connu une amélioration. Si seuls les fonds propres capables d'absorber des pertes en tout temps sont pris en considération, il apparaît que le ratio de fonds propres s'établit en moyenne à 2% de la somme du bilan pour les deux grandes banques.

Vu les circonstances, il est primordial que les grandes banques aient déjà commencé avec succès à constituer le socle nécessaire de fonds propres. Le Credit Suisse a émis à cette fin des emprunts à conversion obligatoire sous certaines conditions (*contingent convertible bonds* ou *CoCo*). UBS retient pour sa part l'ensemble des bénéfices afin de renforcer sa dotation en fonds propres. Ces démarches décisives ont déjà nettement renforcé les fonds propres capables d'absorber des pertes. Elles montrent aussi que les deux grandes banques devraient tout à fait être en mesure de rassembler les fonds propres supplémentaires nécessaires.

Situation des banques axées sur le marché intérieur

J'aimerais à présent commenter la situation des banques axées sur le marché intérieur.

Dans cette catégorie d'établissements, la situation en matière de bénéfices et de fonds propres est restée pratiquement inchangée par rapport à 2009. La récession brève mais aiguë de 2009 n'y a pas eu non plus de répercussions manifestes en 2010. Les amortissements et les provisions se sont ainsi inscrits à un niveau historiquement bas. Les bénéfices sont dans l'ensemble restés élevés par rapport à leur moyenne à long terme. En données agrégées, la capitalisation des banques axées sur le marché intérieur n'a guère changé en 2010 et peut être qualifiée de bonne aussi bien pour ce qui est des actifs pondérés en fonction des risques que pour la somme du bilan.

L'évaluation généralement positive de la capitalisation des banques axées sur le marché intérieur ne tient toutefois pas compte du fait que les exigences réglementaires en matière de fonds propres n'intègrent certains risques que d'une manière incomplète. Ainsi, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit découlant de la menace d'évolutions indésirables sur les marchés immobilier et hypothécaire ne sont pas pris en considération ou ne le sont que partiellement. Pourtant, ces risques sont aujourd'hui très importants.

D'une part, le risque de taux d'intérêt qui est encouru par les banques axées sur le marché intérieur demeure à un niveau historiquement élevé. Une hausse des taux d'intérêt entraînerait donc une perte de valeur pour les banques du fait que les contraintes de taux ne sont pas les mêmes pour les créances et pour les engagements. Les banques Raiffeisen et les banques cantonales sont particulièrement exposées à ce risque.

D'autre part, le risque de crédit des banques axées sur le marché intérieur a continué de croître. Cette augmentation s'explique par la progression persistante du volume des prêts hypothécaires, étroitement lié à l'évolution du marché de l'immobilier.

La situation du marché suisse de l'immobilier est un peu plus tendue qu'elle ne l'était un an auparavant (voir Rapport sur la stabilité financière 2010). La plupart des indices des prix de l'immobilier révèlent, malgré certains écarts, une hausse marquée des prix en 2010 également. Si le niveau actuel des prix ne permet toujours pas de conclure à une surévaluation générale, certains indicateurs signalent des phénomènes de surchauffe dans les secteurs des appartements en propriété par étage et des immeubles locatifs. Enfin, les

16 juin 2011

4

différences entre les régions sont considérables, et il semble que dans certaines d'entre elles, les prix de l'immobilier ne sont plus justifiés par les fondamentaux.

Si les prix de l'immobilier continuent de croître vigoureusement et qu'ils s'éloignent encore plus du niveau justifié par les fondamentaux, ils devront probablement subir une correction importante à moyen terme. Une telle correction des prix, si elle s'accompagne d'une augmentation sensible des cas de défaillance dans le domaine des prêts hypothécaires, serait une menace pour la stabilité financière.

D'une manière générale, l'évaluation des risques encourus par les banques reste entachée d'incertitudes. Pour cette raison, et compte tenu des indices signalant une menace d'évolutions indésirables sur les marchés immobilier et hypothécaire, il est nécessaire d'intervenir à plusieurs égards.

La BNS et la FINMA ont ainsi pris de premières dispositions afin de renforcer l'observation du marché hypothécaire. Pour ce faire, la BNS mène auprès des banques, depuis début 2011, une enquête trimestrielle approfondie. Celle-ci permet de recueillir des informations détaillées sur des indicateurs de risques importants, tels que la quotité de financement ou la capacité financière déterminantes pour l'octroi de prêts hypothécaires. Les résultats de cette enquête, attendus dès l'automne 2011, devraient contribuer à améliorer l'analyse de la vulnérabilité du secteur bancaire suisse et à combler les lacunes qui existaient jusqu'à présent dans les données.

De plus, en ce qui concerne les banques présentant un risque de taux d'intérêt élevé et connaissant une croissance vigoureuse des prêts hypothécaires, il y a lieu d'établir avec précision dans quelle mesure elles sont capables de supporter les risques encourus. Comme il s'agit d'une tâche essentiellement microprudentielle, elle doit être assumée par la FINMA.

L'Association suisse des banquiers pourrait en outre contribuer à réduire le risque de dérive sur les marchés immobilier et hypothécaire en remaniant ses directives d'autoréglementation en matière de crédits garantis par gage immobilier. Il serait alors particulièrement opportun de compléter les directives qualitatives par des critères quantitatifs.

Dans l'idéal, la surveillance microprudentielle et l'autoréglementation empêchent l'apparition de risques systémiques. Si toutefois les prix de l'immobilier et les prêts hypothécaires continuent d'évoluer au rythme actuel, voire encore plus rapidement, il pourrait être nécessaire de prendre des mesures supplémentaires. Ces dernières devraient alors avoir un effet anticyclique et préventif qui contribue à la stabilité financière.

Dans ce contexte, la politique monétaire de la BNS ne peut au mieux que fournir une contribution secondaire à la stabilité financière. En effet, elle a pour objectif prioritaire d'assurer la stabilité des prix. De plus, elle se répercute toujours sur l'ensemble de l'économie et ne peut donc pas concentrer son impact sur des segments ciblés.

16 juin 2011

5

Les autorités suisses ne disposent pour l'heure d'aucun instrument macroprudentiel qui soit bien mieux adapté à des interventions ciblées. La BNS¹ et le Fonds monétaire international (FMI)² ont souligné tout récemment que des efforts doivent encore être déployés dans ce domaine. Aussi la BNS apprécie-t-elle la création, par le Département fédéral des finances, d'une commission d'experts chargée d'élaborer des propositions en vue d'une surveillance macroprudentielle et de définir les responsabilités institutionnelles correspondantes.

¹ Prise de position de la BNS au sujet du rapport du 30 mai 2010 des Commissions de gestion du Conseil national et du Conseil des Etats.

² IMF Country Report n° 11/115, mai 2011, établi dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV.